



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Etablissements et vie
scolaire**

**Rectorat
Cabinet**

Lyon, le 03 mars 2022

Affaire suivie par :
Léda Carret
Tél : 06 27 09 91 89
Mél : davlc@ac-lyon.fr

La Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et
Collégienne

92 rue de Marseille
69007 Lyon Cedex 07

Objet : Compte-rendu du CAVL du mercredi 02 mars 2022

*La réunion s'est tenue dans la salle Pasteur au rectorat de Lyon.
17 lycéens élus étaient présents, 5 élèves excusés. 14 membres adultes ont également pris part à ce conseil.*

Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités, a présidé le mercredi 02 mars 2022 le deuxième Conseil Académique de la Vie Lycéenne de l'année scolaire 2021-22.

Monsieur le Recteur a ouvert la séance en remerciant les lycéens pour leur engagement dans le dialogue instauré par Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer sur l'aménagement des épreuves d'enseignement de spécialité qui devaient se dérouler initialement au mois de mars 2022. Les élèves ont lancé une enquête auprès de tous les lycéens de terminale de l'académie pour porter auprès du Ministre une parole au plus près des attentes des jeunes. Les propositions des lycéens de l'académie de Lyon ont retenu toute l'attention du ministre.

1-Consultation des lycéens de la région AURA avec le CESER

Les CAVL des académies de la région Auvergnés-Rhône-Alpes et le CESER, ont lancé du 7 janvier au 12 février 2022 une consultation auprès de tous lycéens. Ils ont eu l'opportunité d'exprimer leurs souhaits pour le "lycée de demain".

Le Lycée de demain doit permettre à tous d'accéder à une éducation de qualité (objectif 4 des objectif de développement durable):

- dans un cadre de vie favorable aux apprentissages,
- dans un environnement scolaire favorable au bien-être,

92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07
Tél : 04 72 80 64 92
Mél : davlc@ac-lyon.fr



- dans un cadre permettant de se sentir en sécurité, sans discrimination, au sein d'un établissement égalitaire.

L'institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) analysera les résultats grâce à Laurent Rieutort Professeur à l'Université Clermont-Auvergne et directeur de l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du développement des territoires.

Une assemblée plénière du CESER est programmée le 17 mai 2022 pour présenter les résultats et les préconisations retenues par les lycéens.

Au-delà des résultats, les informations données par les lycéens nous permettent de faire quelques commentaires qui éclairent notre vision de l'élève dans son établissement :

- Les élèves utilisent à près de 3%, le qualificatif de genre « autre ». Cela nous montre l'importance de la *Circulaire du 29-9-2021*, « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ». Les élèves élus Tess et Dylan sont intervenus et ont affirmé la nécessité d'accueillir tout le monde tel qu'il est pour le bien-être de chacun dans les établissements. Les valeurs de la république sont mises en avant.

- Les élèves nous disent à 90% qu'ils n'ont jamais été sollicités ou consultés pour l'aménagement d'un espace dans leur établissement. Ce chiffre nous interpelle. Comment créer un sentiment d'appartenance à l'établissement si l'aménagement des espaces réservés aux élèves ne les concerne pas ? Les élèves élus Mathéo, Jon et Dorian nous ont partagé leurs expériences qui sont à contrario positives. Chacun s'accorde à dire qu'il est important de travailler sur la prise d'initiative des élèves mais également des adultes dans les établissements, d'autant plus que pour les élèves, des moyens simples de consultation existe aujourd'hui (Internet, réseau sociaux...).

- Un chiffre nous rassure : près de 87 % des élèves se sentent en sécurité dans leur établissement. Monsieur le Recteur prend la parole pour affirmer que la sécurité est une question permanente pour les services de l'éducation nationale, elle se gère avec les services de la Région pour les lycées. Les élèves ont abordé la question des portiques de sécurité qui ont nécessité des adaptations dans leur fonctionnement.

3- Parcoursup

Les élèves qui s'informent malgré nous, à travers les réseaux sociaux, ont pu lire de fausses informations sur le fonctionnement de Parcoursup. Il est ainsi important de donner aux élèves élus, porte-parole dans leur circonscription, des informations fiables qu'ils pourront transmettre.

A cet effet, Mme Véronique Dujardin IEN IO et son équipe ont présenté le fonctionnement de Parcoursup.

Il faut retenir que c'est une source d'informations exhaustive qui permet d'aider les élèves à découvrir des formations, à comparer, à se repérer et à faire leurs choix.



Parcoursup offre une liberté de choix jusqu'à la fin de la procédure puisque le dernier mot est laissé aux candidats. La plateforme permet d'autre part une meilleure transparence sur les attendus de la formation et critères d'examen des vœux.

C'est un levier pour l'égalité des chances.

Parcoursup ne choisit pas l'affectation des élèves, les responsables de formations examinent les dossiers, puis grâce à leur commission d'examen des vœux, ils émettent des propositions de pré-classement d'éventuels ajustement, sont réalisés afin de respecter les seuils fixés par les autorités académiques

Les lycéens élus déplorent le manque d'accompagnement dans les établissements sur la plateforme Parcoursup.

4- Pass Culture

Le pass Culture est une initiative du Gouvernement financée par le ministère de la Culture. C'est une opportunité inédite pour l'éducation nationale et plus spécifiquement pour les jeunes.

Les élèves sont souvent force de proposition dans les établissements, il est nécessaire de leur donner toute l'information nécessaire pour utiliser le Pass Culture dans son ensemble et permettre à tous d'en bénéficier.

90 Millions d'euros ont été attribués par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture pour permettre à chaque élève de rencontrer des oeuvres, des artistes, des pratiques culturelles tout au long de sa scolarité. Le Pass culture doit permettre aussi d'expérimenter différentes approches.

Mme Valérie Perrin DAAC a présenté le dispositif aux élus du CAVL et a prévu de les revoir rapidement pour mettre en place un travail plus en lien. L'idée d'avoir des "ambassadeurs culture" est émise.

Monsieur le Recteur en profite pour rappeler que l'Etat a également mis en place le Pass sport d'une valeur de 50Euros pour tous les allocataires de l'allocation de rentrée scolaire.

5- Association "Délégué des lycéens"

Lucas Tranchand élève en 1ère générale au lycée l'Astrée de Boën-sur-Lignon dans le département de la Loire., nous présente son association « Délégué des lycéens ».

En juin 2021, il s'est investi dans la création de groupe d'entraide scolaire pour tous les lycéens quelques soit leur niveau et leur filière (Générale, Technologique, Professionnel, et Agricole).

Les différents confinements liés à la crise sanitaire l'ont amené à penser qu'il fallait proposer de l'aide scolaire à tous ceux qui en ont besoin, même s'ils ne peuvent pas se déplacer ou rester plus longtemps au lycée.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Etablissements et vie
scolaire**

Il a ainsi créé des groupes d'entraide avec les outils utilisés par une grande majorité des jeunes : site internet, serveur Discord, Drive, Instagram... Afin d'éviter toutes dérives, un règlement strict est en vigueur et des modérateurs veillent à son respect.

L'association atteint sans doute des élèves que le soutien scolaire mis en place en établissement ne peut pas atteindre.

L'association réuni déjà 3 307 lycéens de toute la France et des lycées français de l'étranger, avec des étudiants et enseignants qui acceptent de fournir leur aide bénévolement.

A travers cette présentation, c'est la prise d'initiative de ces jeunes qu'il faut saluer, leur engagement pour les autres et les valeurs qu'ils portent.

Lien vers leur site : https://linktr.ee/delegue_des_lyceens